

Chères familles,

Vous trouverez ci-dessous les modalités d'inscription pour les vacances de Printemps : du lundi 12 avril au vendredi 23 avril à l'accueil de loisirs de Péri'Jeunesse.

Le choix a été de confirmer de limiter le brassage des enfants sur la semaine en favorisant l'inscription à la semaine. La capacité d'accueil est de 48 places pour les 3-6 ans et de 48 places pour les 6-12 ans).

. A partir du 22 mars à 9h et jusqu'au 2 avril à 19h

Pour les familles ayant besoin **d'un forfait 5 jours** ou **un forfait 4 jours** (cliquer seulement sur le lundi et l'inscription sera faite sur la semaine). Dans le cas où vous avez besoin de 4 jours, merci d'envoyer un mail pour annuler le lundi **ou** le mercredi.

Les inscriptions se feront uniquement sur le portail famille.

. A partir du 29 mars à 9h et jusqu'au 2 avril à 19h

Pour les familles ayant besoin de 3 jours, 2 jours ou 1 jour (sous réserve de places encore disponibles).

Les inscriptions se feront par mail ou par la fiche d'inscription papier.

Le document sera disponible à partir du 26/03 :

- * soit sur votre portail famille dans l'onglet « accueil », puis « document à consulter »,
- * soit sur notre blog dans l'onglet documents d'inscriptions,
- * soit disponible à l'accueil de Péri'Jeunesse.

Informations importantes :

. Seuls les enfants de Périgny et St Rogatien scolarisés ou habitants sur l'une des deux communes, seront accueillis sur ces vacances.

. **Horaires du centre de loisirs de 7h30 à 18h30** (un péri-accueil vous sera facturé de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30, en plus du prix de journée). Vous n'avez aucune inscription à faire pour le péri-accueil.

. Vous devez être à jour de vos factures, pour nous permettre de valider vos inscriptions

. **L'accès à Péri'Jeunesse a été sécurisé dans le cadre du Plan Vigipirate**, pour accéder aux locaux vous devez composer un code sur le digicode installé à la porte d'entrée. Ce code vous sera envoyé par mail entre le 6 et le 9/04, il est différent de celui de l'accueil périscolaire. En cas de non réception ou d'oubli de ce code, merci de sonner au visiophone dans l'espace où vous souhaitez vous rendre (3-6 ans / 6-12 ans ou le secrétariat). Ce code vous permettra de rentrer dans les locaux pendant les horaires d'accueil du matin 7h30 à 9h30 et le soir de 16h à 18h30, sauf le mercredi de 13h30 à 18h30.

Nous vous demandons d'être vigilant sur l'état de santé de votre enfant, en cas de fièvre ou de symptômes de la Covid 19, votre enfant ne pourra pas être accueilli.

IMPORTANT : Fournir 2 masques par jour pour les enfant en élémentaire.

N'hésitez pas à revenir vers nous, si vous rencontrez des difficultés dans vos inscriptions sur le portail famille, nous sommes là pour vous accompagner.

Cordialement

Coralie SERER JOUBERT

Directrice PERI'JEUNESSE

5 bis, rue Châteaurenard

17180 PERIGNY

Tél : 05 46 45 16 49 / 06 75 67 18 27